

FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS

Société Anonyme au capital de 22 000 000 €
Siège social est 41, Rue du Capitaine Guynemer 92400 COURBEVOIE
969 504 133 RCS NANTERRE
969 504 133 00048 SIRET – 741J

Avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 28 mars 2008

Les actionnaires sont informés qu'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra le 28 mars 2008, à 14 heures 30, à LYON (69009) 38, Rue Sergent Michel Berthet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2007,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice net comptable de 1 545 527,89 €. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 quitus de leur gestion aux administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice net comptable consolidé de 5 287 634 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 1 545 527,89 euros, comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 1 545 527,89 € |
| - A la réserve légale (5%) | 77 276,39 € |
| - Au poste « autres réserves facultatives » | 1 468 251,50 € |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve, dans les conditions de l'article 225-40 dudit Code, la convention mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société civile FIDUCIAL sise 41, rue du Capitaine Guynemer – 92400 Courbevoie, venant à expiration au terme de la présente assemblée, et pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée et aux délibérations, s'y faire représenter ou voter par correspondance. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Des formulaires de vote, outre annexes, sont adressés aux actionnaires, sur demande faite par écrit et reçue, ou déposée, à la Direction Nationale Administrative – Direction Juridique - 38, Rue Sergent Michel Berthet – CS 50614 – 69258 LYON CEDEX 09, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Ils devront impérativement parvenir à la société au plus tard trois jours avant l'assemblée. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de Commerce pourront être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq (25) jours avant l'assemblée générale. Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions écrites à l'adresse électronique suivante : contact.actionnaires.fos@fiducial.fr

Le Conseil d'Administration